



Ligue de natation de La Réunion

Comité directeur du mardi 24 janvier 2023

La réunion a lieu en visioconférence

Ordre du jour :

- 1- Présentation et validation du calendrier des compétition
- 2- Point sur les Jeux des îles
- 3 -Questions diverses

PRÉSENT.E.S

Julie ABEL, Frédéric ARNAUD, Mahdia BENHAMPLA, Pierre DEBAST, Dominique DERVILLIER, Guilène FAUBOURG, Henri FONTAINE (le président), Thierry GOUPIL, Samuel IDMONT

ABSENT.E.S EXCUSÉ.E.S

Flore ATTYASSE (malade)

INVITÉ

Franck SCHOTT CTS

Le président ouvre la séance à 18h35

1- Présentation et validation du calendrier des compétitions avec l'attribution pour chaque club candidat à l'organisation

- **Le CTS présente le calendrier** et précise comme le choix a été fait pour la répartition des compétitions entre les différents clubs candidats

Annexe 1

Lorsqu'un seul club était candidat, l'attribution a été faite

Lorsque que plusieurs clubs étaient candidats, le choix s'est effectué sur des critères de
- meilleures conditions de bassin (en termes de couloirs)
- répartition équitable entre les clubs

Le CTS précise qu'après une première consultation des clubs, une vingtaine de compétitions n'avaient pas trouvé de club organisateur

Il ajoute que ce point a été évoqué le matin même en réunion de l'ETR. A l'issue de cette réunion il a été décidé de proposer au Codir de passer sur deux zones (ouest – nord -est, sud) au lieu de trois pour les compétitions des benjamins et de rester sur trois zones (nord - est, ouest, sud). **Le CTS explique qui si cette proposition est retenue il ne restera que 8 compétitions sans clubs organisateurs pour le moment.**

La proposition de l'ETR est adoptée à l'unanimité par le Codir

- **Concernant les jurys des compétitions**, la Ligue procédera à la répartition des juges arbitres.

Il n'y aura pas de jury pour les Horizons

- **Concernant la logistique pour les différentes compétitions**, la Ligue ne financera que les médailles des compétitions régionales

Pour les matches, les médailles seront prises en charge par les clubs. Le montant financier pourra être réparti entre les différents clubs par zone s'ils le désirent

- **Etienne Vergnault du NSDR s'est proposé pour animer une formation** en direction des clubs sur le fonctionnement d'Extranat et la gestion des matches en tenant compte des nouvelles dispositions décidées par la FFN

La proposition de formation est adoptée à l'unanimité par le Codir

Contact sera pris avec Etienne Vergnault pour définir au plus vite des dates et lieux de formations

2- Point sur les Jeux des îles

Le CTS souligne qu'aucune présélection officielle de nageuses et de nageurs n'a encore été définie à ce stade

Il explique avoir établi une préliste de 8 filles et 9 garçons (la Ligue a droit à 30 nageurs) en se basant sur les rankings.

A chaque fois ont été prélisté.e.s les deux meilleur.e.s sur chaque épreuve (il y en a 17 en tout). Il note que "le but recherché est la meilleure représentativité possible"

A la demande du Cros une préliste - élargie à 6 filles de plus, 5 garçons de plus (soit un total de 14 filles et 14 garçons) -, un courrier a été adressé à ces nageuses et nageurs pour leur demander leur taille aux fins de fabrication des leurs tenue.

Ce courrier n'annonce pas la sélection définitive de la nageuse/du nageur

Au cours des championnats Web promo qui se tiendront le samedi 11 et le dimanche 12 février, les nageuses et nageurs, leurs coach.e.s et leurs président.e.s de club seront conviés à une réunion de présentation des critères de sélection.

Ces critères de sélection, définis par le CTS et l'encadrement technique de la sélection, seront d'abord présenté au Codir qui se réunira le jeudi 9 février

Une première liste quantitative et nominative de nageuses / nageurs devra être transmise au Cros fin avril. La liste définitive devra être transmise fin juin

- **Encadrement technique de la sélection de La Réunion**

Un appel à candidature a été lancé par la Ligue en direction des techniciens susceptibles de coacher la sélection.

La Ligue a reçu 4 candidatures :

- Benoît Debast (CNSL)
- Alexandre Mebarek (NSDR)
- Antoine Drapet (NSDR)
- Léo Ducaffy (CNP)

Sur proposition du CTS les candidatures de Benoît Debast, Alexandre Mebarek et Antoine Drapet sont retenues à l'unanimité par le Codir.

Pierre Debast précise qu'il a voté en faveur du collectif d'entraîneurs et qu'il se serait abstenu si seul Benoît Debast était candidat afin de ne pas être juge et partie

Les choix des trois entraîneurs est fait sous réserve de l'acceptation des clubs respectifs pour la mise à disposition des coaches.

• Mahdia Benhamla demande si un défraiement des structures est possible.

Samuel Idmont, trésorier, indique que ce défraiement est possible et que son financement sera pris dans l'enveloppe d'aides accordées pour les Jeux par la Région et le Département.

La proposition de défraiement est adoptée à l'unanimité

• Encadrement de la délégation

Outre le collectif d'entraîneur, l'encadrement de la sélection de La Réunion sera composée :

- du Président Henri Fontaine
- d'un.e chef.fe de délégation
- d'un.e juge arbitre

Les candidatures de Frederic Arnaud, juge arbitre, responsable des officiels pour la Ligue, et de Mahdia Benhamla, secrétaire générale et cheffe de délégation pour les CJSOI, sont retenues à l'unanimité

3 -Questions diverses

• Le CTS indique que la FFN a missionné Eric Rebourg, cadre technique nationale, pour un accompagnement des centres d'accès à la performance et pour aller à la rencontre des clubs, coaches nageuses et nageurs

Eric Rebourg sera à La Réunion du vendredi 10 février au vendredi 17 février.

La FFN prend en charge son déplacement et demande la prise en charge par la Ligue de son hébergement qui s'élèvera à 716,10 euros

Sur avis positif du trésorier, la demande est acceptée à l'unanimité.

• **Flore Attyasse a fait parvenir une question au Codir.** Elle demande au CTS pourquoi en natation artistique un seul CAF a été retenu pour La Réunion et pas deux. Elle demande aussi quelle est le budget alloué par la Ligue à la natation synchronisée

Le CTS indique que la décision vient de la FFN

Le trésorier indique qu'un budget de 5.000 à 6.000 euros - comprenant la participation aux frais de déplacement de Sylvie Neuville, cadre technique fédérale -, a été allouée à la natation artistique.

• **Courrier de Pierre Debast, administrateur de la Ligue et président de CNSL,** à la suite d'une altercation avec Chrystel Tschumi, coache de Saint-Philippe Sud Sauvage

Annexe 2

Un débat s'instaure entre les administrateurs pour déterminer la suite à donner à ce dossier.

Julie Abel, administratrice, et Thierry Goupil, administrateur, propose que conformément aux statuts, la Ligue mette en place un Organe disciplinaire régional (ODR) indépendant à qui le dossier sera confié pour décision à prendre

A l'unanimité, moins trois abstentions (Mahdia Benhamla, Pierre Debast, Guilène Faubourg) cette proposition est retenue

• **Courrier de Michel Désiré, président du CNSJ, demandant :**

- la transmission des PV des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Ligue
- au Président de tirer les conséquences du vote négatif des comptes

Annexe 3

Il est souligné que **ces PV approuvés à l'unanimité par le Codir,** auraient effectivement dû être transmis plus rapidement. Ils le seront dès le retour de congés des services administratifs.

Un courriel d'information en ce sens sera adressé au président du CNSJ

• **Un débat s'instaure pour déterminer la position du Codir à la suite du vote négatif d'une partie des clubs concernant les comptes.**

Il est rappelé que :

- 16 clubs sur les 26 composant la Ligue étaient présents à l'assemblée générale
- l'expert-comptable et le commissaire aux comptes ont certifié ces comptes et les ont déclarés sincères
- une minorité de clubs présents ont voté la défiance
- à la question du vice-président en assemblée générale de savoir pourquoi des clubs se prononcent contre l'approbation des comptes alors que ces dits-comptes sont certifiés sincères par le commissaire aux comptes et l'expert-comptable.

En réponse à cette question, trois présidents de clubs ont répondu qu'il ne s'agit de remettre en cause les actions entreprises mais qu'il s'agit d'un vote de défiance vis-à-vis de membres du Codir sans donner plus d'éléments ni d'explication.

Dès lors plusieurs administratrices / administrateurs notent qu'il semble plus s'agir d'un problème de personnes que d'un problème de compétences ou portant sur les actions menées par le Codir.

Des administratrices / administrateurs soulignent que ce vote est l'affaire de tous les membres du Codir et que tous les membres du Codir doivent travailler ensemble dans la même direction, au service de tous les clubs, de la promotion et du développement de la natation réunionnaise.

Des administratrices / administrateurs ajoutent que des décisions devront être prises et des actions menées rapidement afin de sortir de cette situation et de ramener de la sérénité au sein la Ligue de natation dans son ensemble.

• **Pierre Debast présente deux projets menés par le CNSL :**

- **un stage du groupe compétition de Saint-Leu** avec participation aux championnats de Maurice en mai 2023.

Le club demande une participation financière de la Ligue pour les billets d'avion

- **une compétition en eau libre** menée en partenariat avec le CNT. Elle aura lieu le 30 avril à Trou d'Eau.

Annexe 4

Une partie des engagements sera rétrocédée :

- à la ligue
- au CNT
- au CNSL

Le club demande à la Ligue la mise à disposition d'un jury et du matériel nécessaire à la compétition

Le Codir félicite tout d'abord le CNSL pour ces deux projets.

Un financement en fonds propres par la Ligue de billets d'avion ne sera pas possible en l'état. Il est demandé au CNSL d'anticiper ses prochaines actions afin d'obtenir des financements de l'Oresse avec le soutien de la Ligue.

Accord est donné à l'unanimité pour le soutien à la compétition en eau libre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 23h15

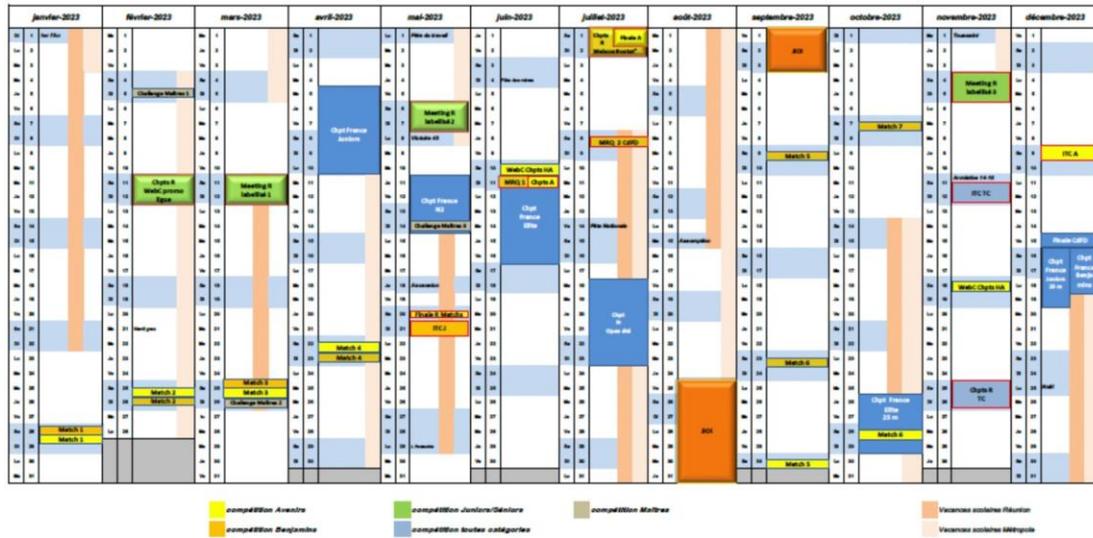
La secrétaire générale
Mahdia Benhamla



ANNEXES

Annexe 1

CALENDRIER SPORTIF NC 2023



Annexe 2

pierredebast@yahoo.com dim. 22 janv. 13:53 (il y a 6 jours)

À Henri, dominique, Idmont, Guilène, Frédéric, comité, CRN-, flore, thierry, julie, Franck, DERVILLIER, moi

Bonjour

Avant tout, bonne et heureuse année à toutes et à tous.

Je suis surpris que la prochaine réunion CODIR est programmée sous forme de visioconférence.

À mon avis, la tenue et déroulement de cette assemblée devrait se dérouler en présentielle au siège de la ligue ou autre site délocalisé.

En tenant compte de l'ordre du jour transmis, je souhaite interpellier la ligue sur les affaires :

- Jeux des îles
- Questions diverses.

Mes interrogations sont les suivantes:

Affaire numéro 2 LES JEUX DES ÎLES

*Quels sont les critères réels de qualification ?

Une note officielle statuant sur les critères sélectifs et nageurs susceptibles d'être retenus doit être transmise aux présidents des clubs concernés.

*A ce jour il a-t-il une liste nominative et quantitative des nageurs présélectionnés? Si oui peut-elle être communiquée aux présidents des clubs dans lesquels ces nageurs sont licenciés.

Questions diverses

*quand est-il du PV de l'AG du vendredi 2 décembre 2022 ?

(En date du 6 janvier dernier un brouillon du PV nous a bien été transmis)

*Que compte faire la ligue sur la réception de mon courrier transmis le 21 novembre 2022 faisant état de mon agression de la part de Mme Chrystelle Schumi ????????

A cet effet, je demande à la ligue de me retourner un écrit.

*Sur le brouillon du PV de l'AG qui nous a été transmis , au dernier point abordé en questions diverse je souhaiterais que le nom , prénom, de mon agresseur, à savoir Chystelle Schumi , ainsi que le lieu, date et intitulé exacte de la compétition soient bien notifiés au PV.

Merci de bien tenir compte de mes observations.

Salutations sportives et cordiales

Pierre Debast

Annexe 3

PV AG du 02 décembre 2022

CNSJ REUNION lun. 23 janv. 15:16 (il y a 5 jours)

À Henri, Caroline-CRNREUNION, cci : moi

Monsieur le Président de la ligue de Natation de la Réunion,

Lors de la dernière assemblée générale ordinaire de la ligue de natation de la Réunion du 2 décembre 2022, votre rapport moral, votre rapport financier, votre rapport d'activité et votre bilan prévisionnel pour l'année 2023 ont fait l'objet d'un rejet par un vote négatif de la majorité des clubs affiliés et membres de la ligue.

Jusqu'à ce jour, vous et votre équipe dirigeante n'avez jamais réagi pour tirer les conséquences de ces décisions souveraines de l'assemblée des clubs de la Réunion qui indiquent pourtant clairement le manque total de confiance en votre capacité à promouvoir les disciplines de la Natation et construire un projet collectif viable et fédérateur sans discrimination.

Jusqu'à ce jour, vous n'avez jamais transmis aux clubs le procès verbal de cette assemblée générale et votre silence et votre inaction depuis près de 2 mois ne sont pas respectueux de cette décision de l'assemblée générale et **va porter à terme préjudice à notre ligue puisqu'il vous sera impossible de demander des financements car vos comptes n'ont pas été approuvés conformément à nos statuts.**

De la même manière, j'attire votre attention sur le fait que la saison sportive devant démarrer, comment allez-vous mettre en œuvre un calendrier de compétition alors que votre budget prévisionnel 2023 et votre prévisionnel action ont été rejetés par l'assemblée générale ?

J'ose croire que vous saurez faire preuve de sagesse, de clairvoyance et de bon sens en tirant les conclusions de ce vote de rejet de votre action et que vous n'entraînez pas les membres de votre comité directeur à adopter des décisions qui seraient contraires aux dernières décisions majoritaires de l'assemblée générale et aux statuts de notre ligue et de notre fédération.

Le temps presse désormais pour que vous preniez enfin vos responsabilités pour le bon fonctionnement de la ligue et de tous nos sportifs qui doivent démarrer la saison 2023.

Aussi, vous voudrez bien transmettre à tous les clubs le PV de la dernière assemblée générale ordinaire de décembre 2022 et me faire savoir la date et l'ordre du jour de la prochaine réunion de votre comité directeur.

**Le Président du CNSJ
Michel DESIRE**

Annexe 4

Le 24 janv. 2023 à 11:26, Club des Nageurs Saint Leu <cn.stleu@gmail.com> a écrit :

Chers membres de la ligue,

Dans le cadre du projet de notre stagiaire Bernet Jean-Baptiste dans sa formation du BPJEPS AAN nous vous sollicitons pour une demande d'accompagnement.

En effet, ce dernier a pour projet de relancer une compétition d'eau libre sur le département !

La date choisie pour cet événement serait le dimanche 30 avril 2023 à la plage de "Trou d'eau".

La manifestation se déroulerait de la façon suivante :

- 7h00 à 9h00 un 5km (engagement à 15 euros pour les licenciés).
- 9h00 à 10h00 un 1200m (engagement à 10 euros pour les licenciés).
- 10h00 à 10h30 un 400m (engagement à 5 euros pour les licenciés).
- 10h30 à 12h00 activité avec l'association "Run West Sauvetage Côtier" course sous forme de relais.

Afin de mener à bien l'organisation de cette manifestation le Club des Nageurs s'est associé avec le "club des Nageurs Tamponnais" ainsi que l'association "Run West Sauvetage Côtier".

Nous avons aussi besoin de votre soutien concernant les points suivants :

- Officialisation de la manifestation sur le plan régional (gestion des engagements par extranet, officiel ...).
- Mise à disposition des bouées pour le parcours.
- Mise à disposition de lignes pour l'arrivée du parcours.
- Couvrir les participants (assurance)
- Location d'un poste de secours pour la matinée (Croix Blange, FNMNS...)

Comptant sur votre soutien et votre accompagnement pour ce grand retour de l'eau libre !

Dans l'attente de votre retour,

Sportivement,

DEBAST Benoit, Responsable technique du Club des Nageurs de Saint-Leu.